

THEME 4

La pêche professionnelle et les élevages marins

IDENTIFICATION DE L'ACTIVITE

SOMMAIRE

IDENTIFICATION DE L'ACTIVITE

Partie 1. L'aperçu départemental

1. Apport de pêche fraîche de la flottille finistérienne
 - 11 L'évolution du tonnage
 12. L'évolution en valeur
2. Une flottille en évolution
 23. L'évolution de la flottille
 24. L'évolution des effectifs

Partie 2. La pêche professionnelle sur le périmètre d'étude : situation par métiers

1. La drague
 11. L'aperçu départemental
 12. La réglementation
 13. Les effectifs
 14. L'espèce cible
 15. Le marché
 16. L'évolution
2. Le chalut
 21. L'aperçu départemental
 22. La réglementation
 23. Les effectifs
 24. L'espèce cible
 25. Le marché
 26. L'évolution
3. La bolinche
 31. L'aperçu départemental
 32. La réglementation
 33. Les effectifs
 34. L'espèce cible
 35. Le marché
 36. L'évolution
4. Les caseyeurs
 41. L'aperçu départemental
 42. La réglementation
 43. Les effectifs
 44. L'espèce cible
 45. Le marché
 36. L'évolution
5. Les ligneurs
 51. L'aperçu départemental
 52. La réglementation
 53. Les effectifs
 54. L'espèce cible
 55. Le marché
 56. L'évolution
6. Les palangriers
 61. L'aperçu départemental
 62. La réglementation

- 63. Les effectifs
- 64. L'espèce cible
- 65. Le marché
- 66. L'évolution

- 7. Les fileyeurs
 - 71. L'aperçu départemental
 - 72. La réglementation
 - 73. Les effectifs
 - 74. L'espèce cible
 - 75. Le marché
 - 76. L'évolution

- 8. Les goémoniers
 - 81. L'aperçu départemental
 - 82. La réglementation
 - 83. Les effectifs
 - 84. L'espèce cible
 - 85. Le marché
 - 86. L'évolution

Partie 3. Les différents ports situés sur le périmètre d'étude

- 1. Répartition géographique
- 2. Effectifs
- 3. Evolution et tendance

Partie 4. L'aval de la filière

- 1. Les criées
- 2. le secteur du mareyage
- 3. Les entreprises de transformation

Partie 5 Le potentiel de la pêche professionnelle

- 1. La synthèse des constats : les points clefs de l'activité
- 2. Le potentiel
 - 21. Les facteurs motivants
 - 22. Les facteurs limitants

Partie 1. L'APERCU DEPARTEMENTAL

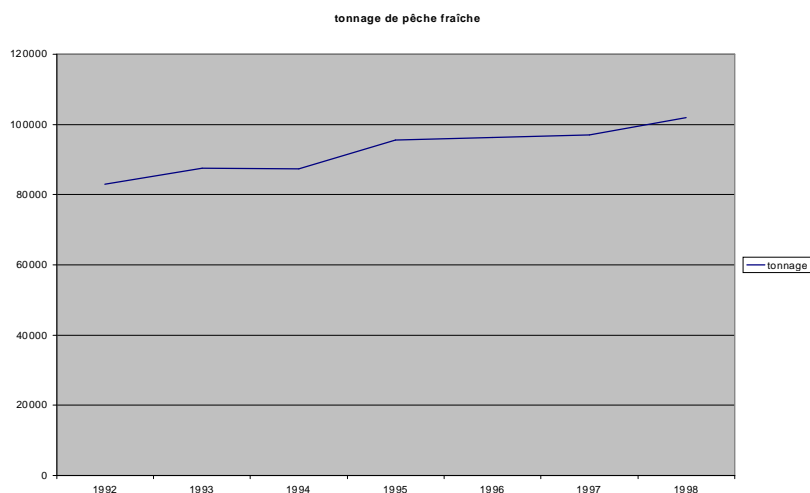
En 1998, la production déclarée du secteur des pêches maritimes sur l'ensemble des points du département du Finistère représente 157 962 tonnes pour un chiffre d'affaires de 1,524 milliards de Francs¹. Ce chiffre se décompose entre, d'une part, les débarquements de pêche fraîche pour 101 906,68 tonnes (d'une valeur de 1 509,4 millions de Francs) et, d'autre part, 56 055,92 tonnes d'algues marines (d'une valeur de 14 millions de Francs). A cela, il convient d'ajouter 105 709 tonnes des captures de la flotte thonière océanique (valeur : 782,28 millions de Francs).

Les apports des ports de pêche finistériens correspondent au tiers de la production nationale et permettent à la Bretagne de se positionner comme l'une des principales régions de pêche européenne.

1. Apport de pêche fraîche des flottilles finistérienne

11. L'évolution du tonnage

L'apport de pêche fraîche a connu une progression importante au cours des 5 dernières années. On constate une croissance quasi continue entre 1992 et 1998 (avec une légère régression entre 1993 et 1994 : -0,35 %). Au total, en 6 ans, la progression s'élève à 22,87 % (Cf. : graphique ci dessous).



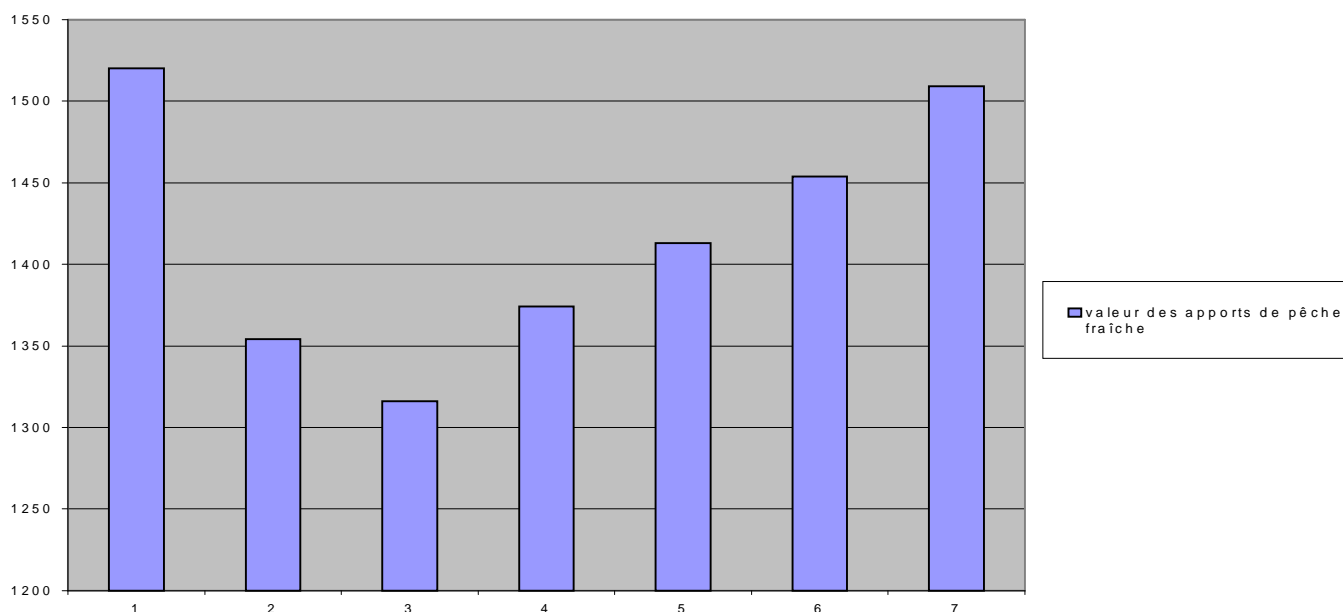
(source Direction Départementale des Affaires Maritimes)

Si cette évolution des tonnages débarqués est possible, c'est essentiellement dû à un meilleur rendement. En effet, les sorties de flotte ont été relativement nombreuses sur la période. Certaines espèces cibles ont néanmoins connu une baisse significative (langoustine et baudroie notamment).

12. L'évolution en valeur

Les apports de la pêche fraîche ont connu en valeur une évolution nettement moins favorable. Sur 6 ans, malgré un apport en quantité plus important, la valeur des apports est en légère régression (-0,72 % alors que la progression en quantité est de 22,87 %). On constate une diminution significative de la valeur des apports de la pêche fraîche finistérienne entre 1992 et 1994 et une reprise à partir de 1995. Le prix moyen reste, en comparaison de son niveau en 1992 (18,33 Francs), particulièrement faible : il fluctue entre 14,39 Francs et 15,45 Francs entre 1993 et 1998. On constate néanmoins une tendance à l'amélioration des prix au cours des dernières années.

¹ « Bilan annuel des pêches maritimes du Finistère 1998 » - Direction Départementale des Affaires Maritimes



(source Direction Départementale des Affaires Maritimes)

Suite à la période 1992-1994, des ajustements économiques se sont avérés nécessaires. La filière assume alors une phase de transition consacrée à ²:

- L'assainissement financier des flottilles, au travers du plan de restructuration de la pêche artisanale (1995-1996),
- L'implication des producteurs dans l'approche des contingences commerciales, pour s'adapter aux besoins du marché.

2. Une flottille en évolution

21. L'évolution de la flottille

Au 31 décembre 1997, les flottilles finistériennes représentaient, en puissance motrice 26,30 % de la capacité des captures nationales (y compris flotte thonière océanique).

L'évolution de la flottille de pêche est fortement marquée par les programmes européens (Cf. encadré). Entre 1992 et 1998, la flottille finistérienne est passée de 1170 à 942 navires soit une réduction de 19,49 %. Dans le même temps la puissance motrice de la flottille est passée de 285 953 KW à 246 061 KW soit une réduction de 13,95 %. En terme de tonnages la baisse est moins importante : -10,55 % entre 1992 et 1998.

L'année 1998 a été marquée par le maintien de l'interdiction des constructions neuves : les rares constructions qui ont pu se faire l'ont été au titre de 1999. Cela a provoqué une certaine rareté de l'offre qui a contribué à augmenter les prix sur le marché de l'occasion. De plus, des sociétés d'armement déjà existantes ont racheté un certain nombre de bateaux, ce qui a renforcé cette tendance. Cette hausse des prix pénalise les jeunes patrons pêcheurs pour l'accession à la propriété.

	Evolution de la flotte de pêche entre 1992 et 1998				
	1992	1995	1996	1997	1998
nombre de navires	1 170	1 067	1 040	979	942
puissance (KW)	285 953	263 572	259 669	252 675	246 061
tonnage	67 256	63 281	63 056	61 954	60 399

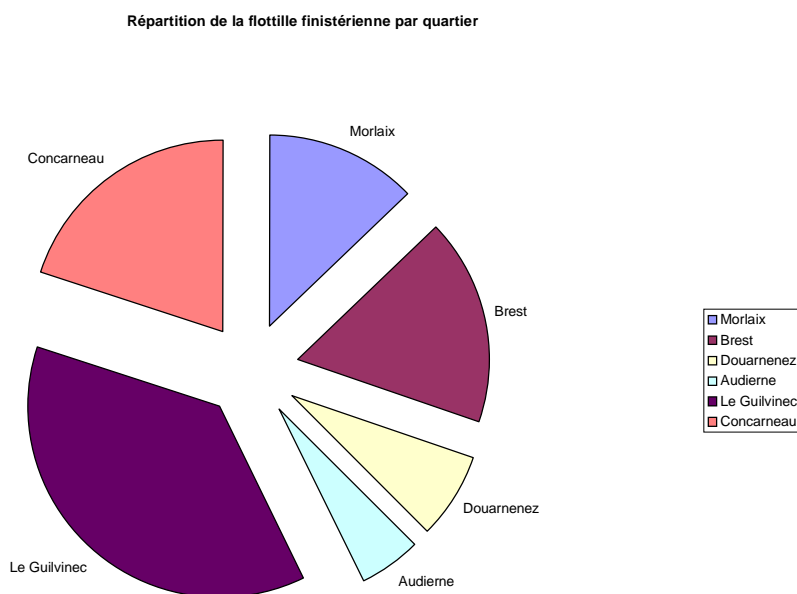
(source : Direction Départementale des Affaires Maritimes)

² « Les pêches maritimes dans le nord Finistère » - Jean Pierre CARVAL – CLPMEM du nord Finistère (1998)

Par longueur, la flotte se répartit en 1998 de la façon suivante :

- 530 navires de moins de 12 mètres
- 145 navires de 12 à 16 mètres
- 209 navires de 16 à 25 mètres
- 26 navires de 25 à 38 mètres
- 32 navires de plus de 38 mètres

La carte ci-contre présente la répartition géographique des bateaux sur le littoral finistérien. La plus grande partie de la flottille finistérienne se situe sur la frange littorale sud (Cf. graphique ci-dessous).



(source : Direction Départementale des Affaires Maritimes)

Le Programme d'Orientation Pluriannuel (POP)

Depuis 1992, la flotte finistérienne a connu une forte décroissance due notamment aux Programmes européens (Programme d'Orientation Pluriannuel) qui prône une réduction de l'effort de pêche et oriente à la baisse la flottille communautaire (réduction de la puissance motrice des flottilles).

Les objectifs du POP 3 (1992/1996) n'ayant pas été atteints, les autorisations d'entrée en flotte et les aides publiques qui s'y rapportent ont été suspendues par la Commission Européenne en juin 1997. Le POP 4 (1997/2001) a été adopté en décembre 1997. Les objectifs de réduction sont, à l'échelon national, de 39 000 KW auquel il faut ajouter le retard pris sur le POP précédent (20 000 KW).

En conséquence, l'Etat français propose toute une série de mesures incitant aux sorties de flotte. L'objectif étant, à moyen terme, de parvenir à un « renouvellement maîtrisé » de la flotte de pêche française.

Ce plan de retrait de la flotte devrait être le dernier. Par la suite, les départs naturels de la flotte et les mesures de gestion de l'effort de pêche devraient être suffisants.

22. L'évolution des effectifs

Le nombre de marins continue de décroître depuis 1992. Près du quart (22,64 %) des marins de 1992 ont quitté la profession. Les marins finistériens qui étaient 5 880 en 1992, ne sont plus, en 1998 que 4 549.

Partie 2 LA PÊCHE PROFESSIONNELLE SUR LE PERIMETRE D'ETUDE : SITUATION PAR METIER

Préalable :

Il n'est pas facile de mesurer avec précision l'ensemble des pêcheurs ayant une activité sur la zone. Nous avons consulté les 4 Comités Locaux des Pêches et des Elevages Marins (CLPEM) qui nous semblaient les plus concernés par l'activité sur cette zone. Les CLPEM du nord Finistère, de Douarnenez et d'Audierne sont directement limitrophes du périmètre d'étude et sont de ce fait complètement concernés. Les bateaux affiliés au CLPEM du Guilvinec ont également une part importante de leur activité qui est réalisée à l'intérieur de cette zone.

C'est grâce à ces 4 CLPEM que nous avons pu identifier une grande partie des navires qui travaillent sur le périmètre. Une telle approche minimise le nombre des intervenants car elle ne prend pas en compte l'ensemble des navires qui peuvent être amenés à travailler sur zone. Dans certains cas, il nous a été possible d'identifier des bateaux immatriculés dans d'autres quartiers maritimes, mais cela ne nous permet pourtant pas de prétendre à une quelconque exhaustivité.

Nous avons choisi d'analyser la pêche professionnelle par type de métier. Nous recensons l'ensemble des bateaux susceptibles d'exercer chacun des métiers. Cela peut entraîner de nombreux doubles - comptes mais présente l'avantage d'avoir une photographie exacte de la situation à un moment donné de l'année. En effet, un nombre important d'activités sont complémentaires et ne sont effectuées qu'une partie de l'année. Cette méthode avait d'ailleurs déjà été appliquée dans des études réalisées précédemment.

Dans la partie 3, l'analyse présentera le récapitulatif des ports avec le nombre de bateaux et de marins correspondants.

IFREMER distingue 5 métiers principaux à l'échelle de la Bretagne³ et 5 métiers secondaires :

Les métiers principaux :

1. Le chalut de fonds à poissons
2. Le chalut de fonds à langoustine
3. Le filet petites mailles à poissons
4. Le casier à grand crustacé
5. La drague à coquille Saint Jacques

Les métiers secondaires :

1. La palangre à poissons démersaux
2. Le filet à grandes mailles à poissons
3. Les métiers de ligne
4. Le casier à petits crustacés
5. La palangre à poissons de fond

Compte tenu des informations que nous sommes parvenus à collecter, la suite de l'étude se limitera à une analyse par type de matériel embarqué. Des études réalisées précédemment avaient également adopté ce genre d'approche. Nous avons ainsi recensé 8 types de matériel :

1. La drague
2. Le chalut
3. La bolinche
4. Le casier
5. La ligne
6. La palangre
7. Le filet
8. Les goémoniers

³ « La flotte de pêche commerciale bretonne –description des métiers et des flottilles » - Laboratoires
« ressources halieutiques IFREMER de Brest et Lorient – décembre 1997

1. Les dragueurs

11. L'aperçu départemental

Selon IFREMER⁴, en nombre de bateaux, il s'agit du 2^{ème} métier pratiqué en Bretagne : 465 bateaux en 1994. Les principaux gisements se trouvent en Manche, en baie de Seine et en baie de Saint Briec.

De par l'aspect saisonnier de cette activité, il ne nous apparaît pas judicieux d'essayer d'identifier la flottille des bateaux pratiquant exclusivement la drague. Pour sa part, IFREMER recensait, pour l'année 1994, seulement 47 bateaux spécialisés uniquement dans la drague. Il est, selon nous, plus pertinent de parler de bateaux ayant acquitté le montant de la licence pour la pêche à la coquille ou pour les autres espèces pêchées à la drague (amendes, vénus, praire, vernis...). Nous y intégrerons également les bateaux ayant demandé l'obtention d'une licence mais n'ayant pu avoir satisfaction.

Cette pêche se caractérise par son côté fluctuant. Selon la saison, la zone de pêche ou les conditions météorologiques, les tonnages peuvent être différents.

12. Le matériel et la réglementation

L'activité est saisonnière : les bateaux ne peuvent l'exercer que pendant 4 à 7 mois dans l'année (entre octobre et avril mai). Même si cela constitue une part importante de leur activité, rares sont ceux qui ne pratiquent pas d'autres types de pêches le reste de l'année. Il s'agit de navires qui sont pratiquement tous strictement côtiers et qui utilisent des dragues de 2 mètres de large à 20 dents.

La réglementation autorise les bateaux de moins de 12 mètres à pratiquer ce genre de pêche. Une dérogation est possible pour les bateaux de taille comprise entre 12 et 15 mètres. Pour exercer, ce genre de pêche, il faut au préalable payer une licence.

13 Les effectifs

Il est possible de distinguer 2 groupes de dragueurs : ceux ayant payé une licence pour pêcher une zone déterminée (Baie de Douarnenez ou Banc de Camaret) et ceux ayant sollicité une licence mais n'en n'ayant pas obtenu.

Sur la baie de Douarnenez, on comptait, pour la saison 1998-1999, 24 bateaux ayant acquitté les 300 Francs de la licence. Le Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Quartier du Guilvinec a également fourni une liste des bateaux disposant d'une autorisation de pêche délivrée par le Comité Régional sur le territoire de l'étude. Cette liste compte 17 bateaux. Enfin les bateaux ayant acquitté le montant de la licence pour la rade de Brest et le Banc de Camaret sont au nombre de 120.⁵

- Pour la baie de Douarnenez, les 48 bateaux détenteurs d'une licence sont, bien sûr, originaires de Douarnenez mais également de Brest, de Camaret, du Guilvinec et de Morgat⁶.
- Sur le banc de Camaret, les 80 bateaux ayant acquittés leur licence pour la rade de Brest sont susceptibles de venir pêcher sur la zone d'étude. Il s'agit en grande partie de bateaux originaires de la rade de Brest et du nord Finistère.

⁴ « La flotte de pêche commerciale bretonne –description des métiers et des flottilles » - Laboratoires « ressources halieutiques IFREMER de Brest et Lorient – décembre 1997

⁵ Comité Régional des Pêches Maritimes et de Elevages Marins - 1999

⁶ Comité Local des Pêches de Douarnenez

Ports	nb bateaux	nb marins	taille bateaux
Brest	28	47	moins de 12 mètres
Camaret	6	11	moins de 12 mètres
Douarnenez	8	17	de 8,10 à 10,56 mètres
Lampaul Plouarzel	6	11	moins de 12 mètres
Landéda	5	5	moins de 12 mètres
Lanildut	13	16	moins de 12 mètres
Le Conquet	2	4	moins de 12 mètres
Le Guilvinec	17	44	de 9,56 à 14,80 mètres
Morgat	5	9	moins de 12 mètres
Ouessant	1	1	moins de 12 mètres
Plouguerneau	9	13	moins de 12 mètres
Portsall	3	3	moins de 12 mètres
Ile de Sein	2	5	de 9,48 à 9,56 mètres
Total	105	186	

(Source : CLPEM Audierne, Douarnenez, Le Guilvinec et du Nord Finistère)

On peut distinguer plusieurs grandes familles de dragueurs :

1. Les goémoniers / dragueurs qui pratiquent ces 2 pêches complémentaires : le goémon pendant l'été (entre mai et octobre) et la pêche à la coquille pendant l'hiver (entre novembre et avril). Il s'agit de bateaux du nord du département (Landéda, Lanildut, Plouguerneau...), les champs de laminaires se situant essentiellement dans l'archipel de Molène et sur la côte nord finistérienne. Cette catégorie compte une trentaine d'unités.
2. Les dragueurs / chalutiers qui sont essentiellement des bateaux basés en rade de Brest et provenant également du Pays Bigouden. On dénombre une vingtaine d'unités.
3. Les polyvalents qui exercent au moins 3 activités. Le plus souvent les autres activités sont le filet, la ligne et le casier (environ une trentaine d'unités).
4. Les bateaux ayant une activité complémentaire de la drague (hors goémonier). La répartition est alors égale entre les casiers, les lignes et les palangres (une quinzaine d'unités).

On recense environ 20 à 25 bateaux pratiquant la pêche du pétoncle blanc. La zone de pêche se situe à proximité du goulet et est rapatriée à Lanildut (criée qui présente le double avantage de ne pas être surchargée pendant l'hiver et qui permet un accostage facile).

Dans l'ensemble, les dragueurs ont une longueur inférieure à 12 mètres et comptent entre 1 et 4 marins à leur bord. Dans le nord Finistère, les bateaux comptent généralement 1 ou 2 marins alors que dans le sud, et notamment pour les bateaux du quartier du Guilvinec 2 à 3 pêcheurs.

14. Les espèces cibles

- La coquille saint Jacques est la première espèce ciblée par les dragueurs.
- L'amande est en tonnage une espèce importante.
- Le pétoncle blanc est également recherché.
- Depuis quelques années, la vénus (spisule) est présente sur le marché. Les captures proviennent de Bretagne sud, d'Iroise ; de Vendée et pour le reste du golfe normando - breton⁷.
- Les praires et les vernis sont les autres espèces qui sont pêchées à la drague.

⁷ « Les fruits de mer et plantes marines des pêches françaises » - Jean -Claude QUERO et Jean-Jacques VAYNE - Ed. DELACHAUX et NIESTLE - IFREMER

15. Le marché

Cette activité se caractérise par des coquillages en abondance, mais avec une demande qui n'atteint pas toujours le niveau de l'offre.

- La coquille Saint Jacques est valorisée à environ 250 tonnes sur la mer d'Iroise et 50 tonnes en baie de Douarnenez soit un total de 300 tonnes.
- Les amandes sont en tonnage la première variété avec un poids total de 500 tonnes essentiellement commercialisée à la criée de Douarnenez.
- Les autres espèces (vénus, praire, vernis...) atteignent des tonnages nettement inférieurs.

15. L'évolution

La flottille des dragueurs est particulièrement réactive aux fluctuations du marché et du niveau de la ressource. Elle a connu une augmentation sensible au cours des dernières années avec notamment le regain d'activité qui a pu être constaté sur le marché des amandes ou de la vénus. On constate désormais une certaine stabilité dans l'évolution du nombre de navires.

Dans l'ensemble, les professionnels estiment que l'effort de pêche correspond à l'état actuel de la ressource. Il semble que dans le sud, on assiste à une augmentation de cette activité.

2. Le chalut

21. L'aperçu départemental

C'est le métier le plus pratiqué en Bretagne⁸ selon le critère « nombre de mois d'activité ». En fait, le chalut correspond à 2 types de métiers : le chalut de fond d'une part, et le chalut pélagique d'autre part. On trouve dans la zone d'étude essentiellement des chaluts de fonds. Dans cette catégorie, il est possible de distinguer 2 types d'activités spécifiques : le chalut de fond à poissons et le chalut de fond à langoustine.

IFREMER recensait, en 1994, 845 bateaux sur toute la Bretagne dont 314 travaillant uniquement hors de la zone côtière.

22. La réglementation

L'interdiction de chaluter à moins de 3 milles du continent (art 8 du décret du 25 janvier 1990) et des îles diminue significativement les possibilités de chalutage dans le périmètre étudié. De nombreux bateaux bigoudens traversent régulièrement la mer d'Iroise mais c'est souvent au cours de leur trajet entre leur port d'attache et leurs zones habituelles de pêche (mer d'Irlande par exemple) qu'ils font un trait de chalut.

Au Guilvinec, ce sont essentiellement 2 types de chalut qui sont utilisés : les chaluts de 20 mètres (corde de dos) et les chaluts jumeaux (28 mètres de corde de dos).

23. Les effectifs

Les chalutiers situés dans le nord Finistère sont plutôt de petite taille en comparaison de ceux du sud. Ils sont également nettement moins nombreux. L'ensemble des chalutiers présent en 1998, selon les 4 Comités Locaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CLPMEM) concernés (Audierne, Douarnenez, Le Guilvinec et le nord Finistère) étaient au nombre de 79 embarquant un total de 275 pêcheurs. L'ensemble de ces bateaux provient essentiellement des ports dépendants du quartier du Guilvinec, il s'agit en effet d'une activité caractéristique des quartiers de Bretagne sud. Le reste de la flottille des chalutiers est composé de bateaux du nord Finistère dont les longueurs sont plus faibles.

Les ports du sud Finistère (Le Guilvinec, Saint Guérolé Douarnenez et Lesconil) sont naturellement les ports de débarquement des chalutiers.

ports	nb bateaux	nb marins	longueur bateaux
Audierne	4	24	de 19,8 à 23,4 mètres
Brest	28	48	moins de 12 mètres
Camaret	2	7	de 12,35 à 25 mètres
Douarnenez	12	61	de 9,56 à 24,95 mètres
Lampaul Plouarzel	1	4	10,78 mètres
Le Guilvinec	31	129	de 14 à 24 mètres
Plouguerneau	1	2	moins de 12 mètres
total	79	275	

(source : CLPMEM Audierne, Douarnenez, Le Guilvinec et du nord Finistère)

On peut distinguer 2 grandes catégories de chalutiers fréquentant la zone :

1. Les grands chalutiers que l'on retrouve surtout dans le quartier du Guilvinec mais également à Audierne, Douarnenez ou Camaret ; il s'agit d'unités d'une taille se situant entre 18 mètres et 25 mètres. Ces bateaux pour leur grande majorité passent sur zone et peuvent y faire un trait de chalut mais

⁸ « La flotte de pêche commerciale bretonne –description des métiers et des flottilles » - Laboratoires « ressources halieutiques IFREMER de Brest et Lorient – décembre 1997

il ne s'agit pas de leur lieu d'activité principal. Les équipages de ces unités se situent généralement entre 5 et 7 marins. Cette partie de la flottille compte une vingtaine de bateaux embarquant environ une centaine d'hommes.

2. Des chalutiers d'une quinzaine de mètres (semi hauturier) qui proviennent quasi exclusivement du quartier du Guilvinec. On recense une vingtaine de bateaux de ce type embarquant entre 90 et 100 marins.
3. Des bateaux polyvalents et d'une taille inférieure à 12 mètres. Le nombre de marins navigant sur ces unités est nettement plus réduit (1 à 2 marins). Ils proviennent du nord Finistère (de Camaret à Plouguerneau mais surtout à Brest). On retrouve un peu plus d'une trentaine d'unités embarquant une soixantaine de pêcheurs. Il s'agit souvent d'une activité que ces bateaux pourraient potentiellement exercer. Les bateaux du nord Finistère n'ont pour l'instant pas un savoir-faire très important dans ce domaine.

Une activité spécifique existe dans le domaine du chalutage : il s'agit de la pêche aux lançons. Le produit de cette pêche n'est pas commercialisé par la suite mais sert à « bouéter » les palangres.

24 L'espèce cible

On peut distinguer 5 espèces recherchées par les chalutiers du Guilvinec : le Saint Pierre, le turbot, le lieu jaune la julienne et le barbue. Ces espèces représentent plus de 80 % des apports des chalutiers.

D'autres espèces comme la petite roussette, le grondin ou la dorade peuvent également être pêchées.

25. Le marché

Le marché est relativement stable pour des espèces comme le Saint Pierre (65 Francs) ou le barbue (60 Francs). Il peut être concurrencé par le filet (lieu jaune dont le prix peut varier entre 30 et 40 Francs), la palangre (julienne avec des variations entre 8 et 15 Francs) ou l'aquaculture (turbot avec un prix de commercialisation fluctuant entre 70 et 100 Francs).

Les chalutiers interrogés par les CLPMEM annoncent des chiffre d'affaires (CA) allant jusqu'à 2 ou 3 millions de Francs pour un tonnage de 100 à 150 tonnes. Les plus petits déclarent des CA de 300 000 Francs pour 6 tonnes.

Compte tenu de ces écarts et de la diversité des bateaux constituant cette flotte concernée par l'étude, il ne nous paraît pas possible d'estimer le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des chalutiers.

26. L'évolution

On constate une diminution significative du nombre de chalutiers dans les ports du quartier du Guilvinec (Le Guilvinec, Saint Guénoles, Lesconil et Loctudy). Cette diminution s'explique essentiellement par les objectifs du POP 4 (Cf. infra). Les grands chalutiers s'attardent de moins en moins dans la zone d'étude car cela n'est pas suffisamment rentable pour eux. Toutefois, si la ressource était jugée suffisante par ces chalutiers, ils pourraient être plus présents sur la zone.

Enfin, on constate un certain vieillissement de la flottille des chalutiers.

3. La bolinche

31. L'aperçu départemental

Les senneurs sont le plus souvent des bateaux qui pratiquent exclusivement ce type de pêche. IFREMER⁹ recensait 15 bateaux en 1994 pratiquant la pêche à la bolinche. La majorité de ces bateaux étaient basés dans les quartiers de Bretagne sud. A l'occasion des entretiens que nous avons menés, nous avons répertorié 14 bateaux (embarquant 19 marins) travaillant sur le périmètre. Il est d'ailleurs à préciser qu'un bateau du quartier maritime de Saint Nazaire exploite également la zone. Les chalutiers pélagiques (traditionnellement peu présents sur la zone d'étude) pêchent également la sardine.

32. Le matériel et la réglementation

Le poisson est pêché exclusivement dans la bande des 12 milles régionale.

Les matériels utilisés sont des sennes de 300 mètres de long pour 60 mètres de hauteur. La plus grande partie de l'activité se fait entre novembre et mars.

Aucune licence n'est nécessaire pour la pratique de ce genre de pêche.

33. Les effectifs

On recense environ une vingtaine de bolincheurs qui sont susceptibles de travailler sur zone (les autres bateaux viennent du Croisic, de La Turballe, de Saint Gilles Croix de Vie...). Ces bateaux sont particulièrement mobiles et suivent la sardine sur un territoire très étendu. Les professionnels jugent donc que l'activité sur la zone d'étude est relativement importante. Les informations que nous avons pu recueillir (avec les CLPMEM du sud Finistère) nous ont permis d'identifier certains bolincheurs extérieurs au périmètre d'étude mais ayant une activité forte sur la zone.

ports	nb bateaux	nb marins	Longueur bateaux
Concarneau	6	34	de 14,30 à 15,69 mètres
Douarnenez	2	13	de 14 à 14,68 mètres
Le Guilvinec	5	38	15 mètres environ
Quiberon	1		14,13 mètres
Total	14	85	

(source : CLPMEM Audierne, Douarnenez, Le Guilvinec et du nord Finistère)

Les bolincheurs sont des bateaux de taille comprise entre 14 et 16 mètres avec un effectif de 6 ou 7 marins par bateau. Les effectifs figurant dans ce tableau ne sont pas complets si l'on prend en compte la totalité de la flottille de bolincheurs susceptibles de pêcher sur la zone. Il conviendrait alors d'y ajouter 6 ou 7 bateaux embarquant une quarantaine d'hommes.

L'activité sur la zone n'est pour ces bateaux pas continue et elle peut être considérée comme relativement faible sur l'année.

34. L'espèce cible

L'espèce cible des bolincheurs est la sardine ainsi que les maquereaux, les anchois et les mullets. Ce poisson est pélagique, on le retrouve surtout le jour entre 30 et 55 mètres de profondeur et la nuit entre 15 et 40 mètres. On trouve des sardines entre les côtes norvégiennes (rarement) au nord, en Méditerranée à l'est et jusqu'aux côtes sénégalaises au sud.

⁹ « La flotte de pêche commerciale bretonne –description des métiers et des flottilles » - Laboratoires « ressources halieutiques » IFREMER de Brest et Lorient – décembre 1997

Les bolincheurs sont en concurrence avec les chalutiers pélagiques qui peuvent également pêcher la sardine. Il s'agit le plus souvent de bateaux en provenance de Lorient, La Turballe, les Sables d'Olonne, Hendaye...

35. Le marché

Le prix moyen était de 3,77 Francs en 1998. Au total, 3 600 tonnes ont été débarquées pour une valeur de 13 500 000 Francs. Le quart de cette production a été débarquée au port de Saint Guénolé.

La consommation française de sardine est en croissance pour 1998 (+8 %). Les sardines françaises se positionnent en haut de gamme et ce sont justement les produits élaborés qui ont le plus progressé en chiffre d'affaires avec notamment la production de filets de sardines sans arêtes (+19 %).

36. L'évolution

Cette activité semble actuellement plutôt porteuse en raison notamment de la diminution de la ressource au large des côtes portugaises et marocaines.

Les nouvelles conditions de conservation de poissons permettent d'améliorer sensiblement la ressource proposée à son arrivée au port et rendent le produit plus attractif. Les efforts en terme de qualité, et par exemple la démarche Bretagne Qualité Mer (BQM) pour identifier la traçabilité, ont permis d'accroître le prix de vente de la sardine référencée. La différence de prix entre les sardines estampillées BQM et les autres était en 1995 de 3,89 Francs contre seulement 2,39 Francs.¹⁰

Des bateaux seraient sur le point d'être construits : une nouvelle unité est en cours de construction en Bretagne sud et augmentera prochainement la flottille du port de Lesconil.

¹⁰ Le Marin : 4 juin 1999

4. Les caseyeurs

41. L'aperçu départemental

Si l'on additionne l'ensemble des fileyeurs et des caseyeurs bretons, cette activité est largement la première en termes de bateaux. En Bretagne, cette activité représente un total 952 unités¹¹. Traditionnellement, le nord Finistère est très spécialisé dans ce type de matériel. Le plus souvent l'activité de casier est associée au filet, le port le plus significatif sur ce point est le port du Conquet.

42. Le matériel et la réglementation

La réglementation dans ce domaine se fait également sur la base d'un système de licences. La limite est de 250 casiers par homme embarqué avec un système de marquage des casiers.

43. Les effectifs

Sur le territoire étudié, cette flottille est particulièrement active. Elle est nombreuse (83 bateaux pour 167 marins). Comme les dragueurs on retrouve ce type de bateaux dans une très grande majorité de ports (cf. tableau ci-dessous et carte ci-contre). Par nature il s'agit d'une activité essentiellement côtière réalisée avec de petites embarcations.

Ports	nb bateaux	nb marins	Longueur bateaux
Audierne	3	17	de 7,26 à 20,2 mètres
Brest	11	17	moins de 12 mètres
Camaret	10	16	moins de 25 mètres
Douarnenez	6	9	de 9,56 à 9,97 mètres
Lampaul Plouarzel	4	10	moins de 12 mètres
Lanildut	3	6	moins de 12 mètres
Le Conquet	22	58	moins de 20 mètres
Le Guilvinec	1	1	
Molène	5	9	moins de 12 mètres
Ouessant	5	5	moins de 12 mètres
Plouguerneau	8	12	moins de 12 mètres
Portsall	4	4	moins de 12 mètres
Ile de Sein	1	3	9,48 mètres
Total	83	167	

(source : CLPMEM Audierne, Douarnenez, Le Guilvinec et du nord Finistère)

Il s'agit d'une activité que l'on retrouve surtout dans le nord Finistère avec des bateaux relativement petits (moins de 12 mètres à quelques exceptions près) et qui sont souvent équipés d'autres matériels (lignes le plus souvent) ; la quasi-totalité de ces bateaux travaille de façon quasi exclusive sur la zone d'étude.

44. Les espèces cibles

L'activité se caractérise par une haute valeur marchande des produits pêchés. Cette pêche concerne en effet les tourteaux, les araignées, les homards, les étrilles, les seiches et les crevettes. La contrainte la plus forte est celle de la conservation dans la mesure où les produits doivent arriver vivants sur les lieux de vente.

¹¹ « La flotte de pêche commerciale bretonne –description des métiers et des flottilles » - Laboratoires « ressources halieutiques » IFREMER de Brest et Lorient – décembre 1997

45 Le marché

Il s'agit d'un marché particulièrement porteur, selon les professionnels, avec des produits qui ont souvent une haute valeur marchande. A Douarnenez, par exemple, la demande de crabes est particulièrement soutenue

46. L'évolution

On constate une évolution sensible des caseyeurs dans le nord et dans le sud :

- Dans le nord, les bateaux se sont progressivement équipés de filets dans les années 1980. Cette tendance semble se calmer depuis environ 5 ans et on arrive désormais à un certain équilibre entre ces 2 types de matériel. La tendance est à la stabilisation de cette activité. Le casier demeure néanmoins une activité avec un potentiel de développement intéressant.
- Dans le sud, plusieurs bateaux se sont mis aux casiers et à la palangre dans un souci de diversification. Il n'est pas possible de mesurer, pour l'instant, si cette tendance s'avère ou non rentable.

5. Les ligneurs

51. L'aperçu départemental

Actuellement, il y a plus de bateaux équipés en plaisance que de bateaux professionnels à pêcher dans ce secteur. IFREMER comptait 250 bateaux pratiquant exclusivement la pêche à la ligne. Contrairement au chalut qui sont surtout concentrés dans le sud de la région, on trouve ce genre d'équipements sur la quasi-totalité des quartiers bretons.

Selon les Comités Locaux des Pêches interrogés, seuls des bateaux des quartiers du sud du département pratiquent exclusivement la ligne.

Il est à signaler qu'il s'agit souvent d'une activité complémentaire notamment pour les bateaux du Conquet.

52. Le matériel et la réglementation

Deux types de montage sont essentiellement pratiqués : ligne de traîne en montage horizontal et lignes de snack en montage vertical. Des appâts vivants peuvent être utilisés occasionnellement.

53. Les effectifs

Sur le périmètre étudié, les ligneurs sont au nombre de 69 pour un effectif de 85 pêcheurs. Il s'agit exclusivement de petites unités inférieures à 10 mètres.

Ports	nb bateaux	nb marins	longueur bateaux
Audierne	16	16	de 7,5 à 9 mètres
Brest	6	9	moins de 12 mètres
Camaret	2	3	moins de 12 mètres
Douarnenez	9	11	de 6,30 à 9,65 mètres
Lampaul Pourze	2	6	moins de 12 mètres
Lanildut	5	6	moins de 12 mètres
Le Conquet	6	7	moins de 12 mètres
Le guilvinec	16	20	de 6,60 à 9,98 mètres
Plouguerneau	1	1	moins de 12 mètres
Portsall	5	5	moins de 12 mètres
Sein	1	1	8,15 mètres
total	69	85	

(Source : CLPEM Audierne, Douarnenez, Le Guilvinec et du Nord Finistère)

La flottille de ligneurs d'Audierne constitue un cas particulier. Le secteur est particulièrement dynamique et continue de croître. Cela s'explique par les poissons à forte valeur ajoutée que l'on peut trouver dans le raz de Sein (bar notamment). On retrouve également cette tendance sur Douarnenez. Au Guilvinec, les ligneurs peuvent pratiquer la palangre l'été.

Dans le nord Finistère, les ligneurs sont surtout spécialisés dans le bar et le lieu jaune qui constituent les 2 espèces cibles.

Il s'agit souvent de petites embarcations dans lesquelles on ne trouve qu'un seul marin. La quasi-totalité de ces pêcheurs sort à la journée. La grande majorité des bateaux répertoriés travaillent de façon quasi exclusive à l'intérieur du périmètre d'étude.

Il s'agit, notamment à Audierne, de bateaux récents et donc techniquement très performants.

54. Les espèces cibles

Le bar et le lieu jaune sont les espèces cibles de ce type de pêche. A certaines périodes, la dorade peut être également recherchée.

Le grand intérêt est de pêcher un poisson vivant qui sera de meilleure qualité.

55. Le marché

Le marché des ligneurs est un marché haut de gamme avec des produits très frais. Il s'agit d'un marché qui devient de plus en plus porteur avec notamment la mise en place d'un label de qualité.

Le prix moyen du bar de ligne est de 85 Francs (pouvant monter à plus de 100 Francs selon la taille) et de 35 Francs pour le lieu jaune. Les achats sont essentiellement réalisés par les mareyeurs
A Audierne, la production peut être évaluée (selon le CLPMEM) à 7 000 000 Francs pour un tonnage de l'ordre de 100 tonnes.

56. L'évolution

Les ligneurs ont constitué une flottille importante mais qui a connu un fort recul dans les dernières décennies. On constate actuellement une forte demande pour ce type de bateau. Les projets qui n'aboutissent pas s'expliquent par la non-obtention de PME ou le coût élevé des bateaux sur le marché de l'occasion.

Il s'agit de bateaux disposant de matériels performants tant au niveau de la motorisation que des équipements embarqués.

Globalement ce type de bateau dégage une bonne rentabilité économique.

6. La palangre

61. L'aperçu départemental

C'est traditionnellement une activité très présente à Douarnenez même si cette particularité est désormais nettement moins affirmée. En 1994, IFREMER comptait en Bretagne 143 bateaux qui pêchaient à la palangre de poissons de fond, dont 46 toute l'année¹². Il est fréquent que ces bateaux exercent d'autres activités comme la ligne de traîne, le filet à petite maille, la drague à la coquille et les casiers.

62. Le matériel et la réglementation

L'utilisation de palangre se fait avec environ 500 hameçons par marins embarqués. La fourniture en appâts est une contrainte lourde ; pour la sardine du fait de l'éloignement des points de débarquement, pour le lançon du fait de la difficulté à le capturer.

Le matériel utilisé varie avec la profondeur : jusqu'à 30 mètres, il est possible de relever à la main mais au-delà de cette profondeur, un matériel automatique (hydraulique) est nécessaire.

63. Les effectifs

La spécificité du métier exige une qualification particulière de la part de ces marins, d'où parfois certaines difficultés à recruter. Nous avons recensé 55 bateaux travaillant à la palangre et embarquant 107 marins. Ces bateaux ont le plus souvent d'autres matériels embarqués. Sur ces 54 bateaux, seuls 6 pratiquaient exclusivement la palangre. La plupart de ces bateaux ont une taille comprise entre 8 et 15 mètres et embarquent entre 1 et 4 marins.

Ports	nb bateaux	nb marins	longueur bateaux
Audierne	7	17	de 9 à 18,07 mètres
Brest	7	11	moins de 12 mètres
Camaret	12	20	moins de 12 mètres
Douarnenez	12	21	de 7,95 à 13,90 mètres
Lampaul Plouarzel	1	4	
Lanildut	1	3	moins de 12 mètres
Le Conquet	1	2	moins de 12 mètres
Le Guilvinec	10	22	de 8,00 à 15,10 mètres
Plouguerneau	3	3	moins de 12 mètres
Ile de Sein	1	4	13,90 mètres
Total	55	107	

(source : CLPMM Audierne, Douarnenez, Le Guilvinec et du nord Finistère)

De nombreux fileyeurs sont équipés en palangre, on remarque également cette tendance sur les chalutiers. Les bateaux sont le plus souvent de petite taille (contrairement aux palangriers espagnols).

Les bateaux de Brest, de Plouguerneau ou du Conquet sont souvent des polyvalents qui pratiquent également le casier, le filet, la ligne et la drague.

Les palangriers de Douarnenez, Camaret ou Le Guilvinec n'ont, le plus souvent, qu'une activité complémentaire.

64. Les espèces cibles

Le congre et le bar sont les 2 espèces cibles de ce genre de pêche à Audierne.

¹² « La flotte de pêche commerciale bretonne –description des métiers et des flottilles » - Laboratoires « ressources halieutiques » IFREMER de Brest et Lorient – décembre 1997

A Douarnenez les espèces recherchées sont prioritairement le chien et la julienne et dans une moindre mesure, le turbot.

65. Le marché

Le marché est jugé plutôt porteur. Le prix moyen du congre varie en fonction de sa taille entre 10 et 20 francs. Le prix du bar peut atteindre jusqu'à 85 Francs s'il a l'appellation « bar de ligne ».

Le CLPMEM d'Audierne estime à 150 tonnes les apports réalisés par les palangriers pour une valeur de 2 000 000 Francs. Les achats sont réalisés, en quasi-totalité, par les mareyeurs qui ont au moins un niveau régional. La part des exportations est par contre particulièrement élevée avec la moitié de la production qui est destinée au marché espagnol.

66. L'évolution

L'effectif est jugé stable avec néanmoins, selon le CLPMEM d'Audierne, une hausse potentielle, compte tenu de l'activité de certains fileyeurs.

Selon le CLPMEM de Douarnenez, le matériel est disponible et il est probable que progressivement de nombreux bateaux vont s'équiper en palangres car la ressource existe. L'époque des grands palangriers qui allaient pêcher en Grande Bretagne est néanmoins révolue ; seul un palangrier est encore armé à Douarnenez.

Comme pour les caseyeurs, de nombreux bateaux s'équipent en palangre dans le but de tester la rentabilité d'un tel matériel. Le creux que les fileyeurs peuvent constater entre la période d'hiver et d'été pour tester de l'opportunité de la palangre entre ces 2 espèces de filets.

7 Le filet

71. L'aperçu départemental

IFREMER distingue 2 types de métier pour les fileyeurs :

- le filet à petites mailles à poissons (257 unités dans le Finistère avec une prédominance forte vers le secteur côtier),
- le filet à grande maille à poissons (147 bateaux surtout côtiers)

72. le matériel et la réglementation

En hiver, les fileyeurs utilisent des filets droits (souvent sur garcette et maillage de 45/55, 55/65 et 65/75). Ils utilisent également les trémails dans les maillages compris entre 55 et 75.

En été, les maillages utilisés sont des 130/160 pour des durées d'immersions de 3 à 5 jours.

La réglementation impose aux bateaux de plus de 8,50 mètres d'avoir au moins 2 marins pour être équipés en troisième catégorie et ainsi pêcher à plus de 3 milles d'un abri.

63. Les effectifs

Il existe traditionnellement une flottille de caseyeurs-fileyeurs dans le nord Finistère. On retrouve cette tendance sur le périmètre d'étude avec une flottille importante de fileyeurs à Audierne. Au total, 95 bateaux pour 263 marins ont été répertoriés sur la zone. Il s'agit sauf exception de bateaux de taille inférieure à 12 mètres. La plupart travaille en grande partie sur le périmètre à l'exception des grandes unités et de certains bateaux de Plouguerneau et de Landéda.

Ports	nb bateaux	nb marins	longueur bateaux
Audierne	19	80	de 7,5 à 20,50 mètres
Brest	10	15	moins de 12 mètres
Lampaul Plouarzel	3	6	moins de 12 mètres
Lanildut	3	6	moins de 12 mètres
Le Conquet	34	98	moins de 20 mètres
Le Guilvinec	10	24	de 6,9 à 20,60 mètres
Molène	2	6	moins de 12 mètres
Plouguerneau	8	16	moins de 12 mètres
Portsall	5	9	moins de 25 mètres
Ile de Sein	1	3	9,56 mètres
Total	95	263	

(source : CLPMEM Audierne, Douarnenez, Le Guilvinec et du nord Finistère)

Les bateaux du quartier d'Audierne pratiquent de façon quasi exclusive ce type de pêche alors que les bateaux de Brest, Camaret, Douarnenez et Le Guilvinec sont souvent plus polyvalents. Les bateaux du Conquet sont caractéristiques avec le casier comme activité complémentaire.

64. Les espèces cibles

Les filets droits permettent de capturer du bar, du lieu jaune, du merlan et du merlu.

Les filets maillants ciblent les langoustes, les crustacés, le baudroie, le turbot et la raie.

65. Le marché

Les prix moyens du poisson provenant de la pêche au filet est de 20 à 25 Francs mais peuvent atteindre jusqu'à 170 Francs pour la langouste.

Le chiffre d'affaires réalisé par les fileyeurs d'Audierne est de 20 000 000 Francs pour 500 tonnes alors que pour les fileyeurs du Guilvinec le CA est de 700 000 Francs pour 30 tonnes. Comme pour les chalutiers et pour les mêmes raisons (hétérogénéité de la flottille), nous avons préféré ne pas estimer le chiffre d'affaires global réalisé par les fileyeurs répertoriés sur le périmètre.

66. L'évolution

La flottille des fileyeurs a connu, sur l'ensemble des quartiers, une régression sensible au cours des 10 dernières années. On constate par contre une évolution de la taille des navires. Cela pourrait orienter ces bateaux plus au large.

Les fileyeurs du Conquet connaissent un certain équilibre par rapport au casier.

Sur les dernières années, la tendance est dans le sud jugée relativement stable.

8. Les goémoniers

Cette profession est analysée dans le thème 1 de l'étude.

81. L'aperçu départemental

En 1997, on recensait 70 licences pour le goémon en Bretagne¹³

82. la réglementation

Cet aspect est abordé en détail dans le thème 1 « la récolte des algues » (page 12).

83. Les effectifs

Sur le périmètre de l'étude, on compte 45 goémoniers répartis entre les ports de Brest et de Plouguerneau. Un goémonier est également présent à l'île de Sein pendant la saison. Il est parfois aidé par l'un des goémoniers de Lanildut. On compte également un goémonier du Guilvinec qui travaille sur la zone. Les ports les plus importants (Cf. tableau ci-dessous et carte ci-jointe) sont Lanildut (où se trouve également le principal point de débarquement), Portsall, Landéda et Plouguerneau.

En règle générale, les bateaux ne comptent qu'un seul marin (le nombre moyen est de 1,13 marin par embarcation). Seulement 6 bateaux comptent 2 hommes d'équipage.

Ports	nb bateaux	nb marins
Brest	1	1
Lampaul Plouarzel	3	4
Landéda	7	7
Lanildut	18	21
Le Guilvinec	1	1
Plouguerneau	3	3
Portsall	7	7
Perros	4	6
Saint Michel	1	1
Sein	1	1
Total	46	52

(Source : Comités locaux des pêches Maritimes et des Elevages marins d'Audierne, de Douarnenez, du Guilvinec et du nord Finistère)

84. Les espèces cibles

L'espèce cible est pour les goémoniers la laminaria digitata. D'autres espèces font l'objet d'une valorisation mais le plus souvent elles ne sont pas pêchées par les goémoniers. Des tentatives sont en cours sur une autre espèce de laminaire très présente sur les côtes bretonnes : la laminaria hyperboréa.

85 Le marché

La production de laminaire est rachetée intégralement par 2 usines situées à Lannilis et à Landerneau. Le prix de rachat au kilo se situe aux environs de 1,30 Francs.

¹³ « Les laminaires sur les côtes bretonnes – Evolution de l'exploitation et de la flottille de pêche, état actuel et perspectives » Pierre ARZEL – IFREMER (1998)

86. L'évolution

Dans son ouvrage, Pierre ARZEL d'IFREMER¹⁴ constate une certaine stabilité des effectifs au cours des dernières années. Le nombre de licences a très peu fluctué au cours des 12 dernières années. Cette stabilité apparente s'avère trompeuse en terme de capacité de charge journalière puisque la nouvelle génération de bateaux est nettement plus performante.

L'évolution de la jauge de la flottille n'a pas connu de progression importante alors que la capacité en charge des bateaux s'est nettement élevée au cours des 20 dernières années. Entre 1978 et 1992, alors que le nombre de bateaux en Bretagne est resté stable, la capacité de pêche a doublé.

L'évolution de la puissance motrice connaît la même évolution que la charge utile. Dans tous les cas, on constate une diminution de tous les critères (effectifs, jauge, capacité et puissance motrice).

Sur l'archipel de Molène, l'apport moyen journalier était de 13,5 tonnes par jour en 1985-1988 alors qu'en 1997, il dépasse les 20 tonnes par jour. L'application de la mesure n'autorisant qu'une seule sortie journalière dès 1987 aboutit à une réduction notable de l'apport journalier sur le secteur côtier. On constate une variation importante d'une année sur l'autre de la productivité des bateaux .

Alors que le nombre de navires, comme celui les jours de pêche, est moins élevé, la production connaît des fluctuations particulièrement faibles, ce qui peut s'expliquer par une amélioration de la productivité. Le temps en mer a tendance à être relativement stable et dépend des conditions climatiques. Par contre, on constate une tendance à l'allongement de la durée moyenne des marées.

Le rendement maximum qui était traditionnellement obtenu en juillet l'est désormais de plus en plus tôt dans la saison. Il en résulte une différence de plus en plus grande entre les rendements de début et de fin d'été. Il semble que certains secteurs montrent des signes de perturbations liés à une relative surexploitation. La mise en service d'unités de plus en plus grosses et de plus en plus puissantes conduit à des investissements de plus en plus élevés. Le coût d'exploitation des bateaux est à un niveau élevé. Le retour sur investissement est donc de plus en plus long et pénalise les pêcheurs voulant renouveler leur matériel.

Malgré un apport régulier de jeunes, l'âge moyen des goémoniers tend à augmenter au cours des dernières années. Les individus nés pendant la forte poussée démographique de l'après guerre, vont bientôt faire valoir leur droit à la retraite.

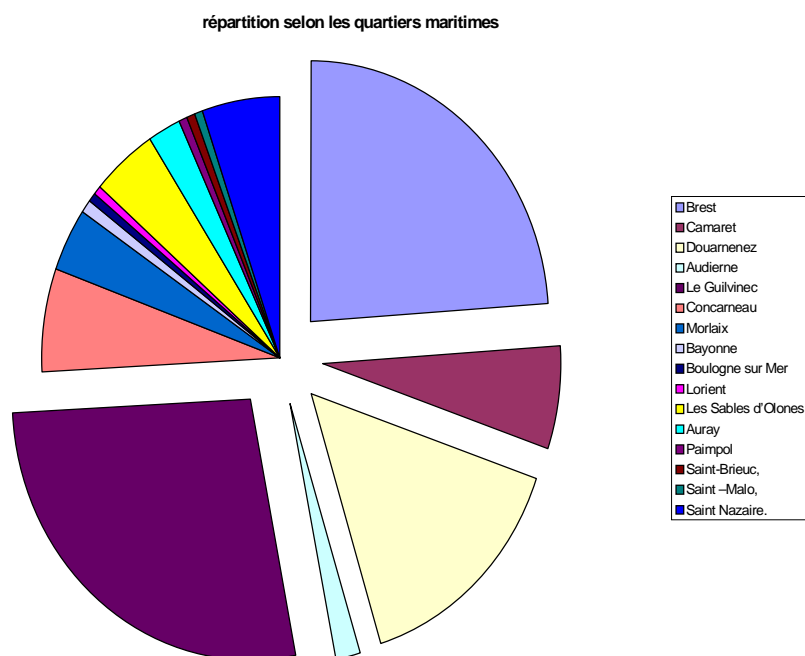
¹⁴ « Les laminaires sur les côtes bretonnes – Evolution de l'exploitation et de la flottille de pêche, état actuel et perspectives » Pierre ARZEL – IFREMER (1998)

Le reste de la flottille présente sur la zone

Nous avons pu constater que toute une série de bateaux provenant d'autres ports était également présente sur le périmètre d'étude. Dans la mesure où nous disposons des informations sur la provenance de ces bateaux¹⁵, il nous paraît préférable de tenter de compléter l'étude même si nous ne pouvons prétendre à l'exhaustivité.

Les bateaux ayant remplis leur log-book et qui étaient présent sur zone en 1997 provenaient essentiellement des ports finistériens. Les Affaires Maritimes recensaient de façon précise :

- 3 bateaux du quartier maritime d'Audierne,
- 4 bateaux du quartier maritime d'Auray,
- 1 bateau du quartier maritime de Bayonne,
- 1 bateau du quartier maritime de Boulogne sur Mer,
- 42 bateaux du quartier maritime de Brest,
- 11 bateaux du quartier maritime de Concarneau,
- 11 bateaux du quartier maritime de Camaret,
- 26 bateaux du quartier maritime de Douarnenez,
- 48 bateaux du quartier maritime du Guilvinec,
- 1 bateau du quartier maritime de Lorient,
- 8 bateaux du quartier maritime des Sables d'Olonne,
- 7 bateaux du quartier maritime de Morlaix,
- 1 bateau du quartier maritime de Paimpol,
- 1 bateau du quartier maritime de Saint-Brieuc,
- 1 bateau du quartier maritime de Saint -Malo,
- 9 bateaux du quartier maritime de Saint Nazaire.



L'ensemble des bateaux figurant dans les fichiers fournis par les Affaires Maritimes ne prend pas en compte les bateaux étrangers alors que des bateaux hollandais et belges nous ont été signalés par les professionnels locaux.

Cela peut néanmoins donner une idée de la représentativité des marins originaires des ports finistériens sur le périmètre. Ceux ci représentent les $\frac{3}{4}$ des bateaux identifiés et quasiment les $\frac{9}{10}$ si on y ajoute les bateaux des quartiers de Concarneau et de Morlaix.

Cette analyse tend à sur-représenter les unités de l'extérieur puisque de nombreuses embarcations (souvent des petites unités ne remplissaient pas de log-book).

Parmi les bateaux qu'il est possible d'identifier, les chalutiers pélagiques qui concurrencent notamment les bolincheurs.

¹⁵ Affaires Maritimes de Saint Malo, traitement statistiques pour l'année 1997

Partie 3. LES DIFFERENTS PORTS SITUES SUR LE PERIMETRE D'ETUDE

La particularité de la localisation des ports finistériens repose, d'une part, sur une densité plus grande au nord et, d'autre part, sur des ports de taille importante au sud. Nous avons intégré, dans ce chapitre de l'étude, les aménagements réalisés au niveau portuaire¹⁶ au cours des 3 dernières années ; il ne nous a pas été possible d'y faire figurer l'ensemble des projets d'aménagement. Cela pourrait faire l'objet d'entretiens spécifiques avec les responsables des différents ports de pêche concernés. Les dépenses du Conseil Général pour les infrastructures se sont élevés entre 1996 et 1998 à 3 835 000 Francs ; sur les superstructures les crédits départementaux s'élèvent à 11 806 000 Francs.

Dans cette partie, nous n'avons retenu que les bateaux travaillant, même de façon marginale, sur le périmètre d'étude.

1. Les ports de Plouguerneau

Dans les chiffres qui nous ont été fournis, nous pouvons distinguer 3 ports différents à Plouguerneau : Plouguerneau, Perros et Saint Michel.

Les effectifs

A Perros, on compte 4 bateaux qui pratiquent tous, de façon complémentaire, la drague et le goémon. Un seul bateau est supérieur à 12 mètres. Ces bateaux embarquent 6 marins.

A Plouguerneau, on recense 6 bateaux dont un qui n'a qu'une faible activité sur la zone, et 9 marins. Il s'agit d'une flottille assez hétéroclite avec une dominance pour la drague et le goémon.

Le port de Saint Michel compte 8 bateaux et 14 marins. Ces bateaux n'ont qu'une faible activité sur la zone d'étude. Là aussi, la flottille a un caractère hétéroclite avec une dominante pour les casiers et les filets.

Au total, on compte donc 18 bateaux pour 29 marins.

Les bateaux ayant une activité de dragueur et de goémonier sont très présents sur le périmètre d'étude. C'est par contre moins le cas pour les autres métiers. On constate une relative stabilité des effectifs tant en nombre de bateaux que de marins sur les ports de Plouguerneau.

2. Les ports de Landéda

Pour Landéda, nous disposons de chiffres séparés pour Landéda et l'Aber Wrac'h.

Les effectifs

A Landéda, 7 bateaux et 7 marins sont répertoriés. A l'exception d'un bateau qui ne fait que le goémon, tous les bateaux récoltent le goémon en été et pêchent à la drague en hiver. Il est à préciser que la moitié de ces bateaux ont une faible activité sur la zone d'étude.

A l'Aber Wrac'h, 3 bateaux pour 5 marins sont comptabilisés. Ces bateaux n'ont qu'une faible activité sur le périmètre d'étude et sont équipés en drague et filet (plus des casiers pour l'un d'entre eux).

Les 2 ports de Landéda comptent donc 10 bateaux embarquant 12 marins.

Ces bateaux ont, comme pour ceux de Plouguerneau, une activité en dehors du périmètre d'étude sauf pour certains types de métiers (dragueur et goémonier). La aussi la flottille est jugée stable par le CLPMEM du nord Finistère.

¹⁶ source : Conseil Général du Finistère - Direction des Aménagements Maritimes et des Transports

3. Le port de Lanildut

Le port de Lanildut est le port de débarquement des goémoniers. La flottille intervient donc essentiellement dans l'archipel de molène.

Les effectifs

La quasi-totalité des 21 bateaux de Lanildut (29 marins) travaillent sur la zone (à une exception près). Deux bateaux ont une taille comprise entre 12 et 16 mètres alors que tous les autres sont inférieurs à 12 mètres. Le port est très spécialisé dans le goémon avec 18 unités assurant cette récolte en été et pour 11 d'entre eux la drague en hiver.

Le nombre des bateaux a connu une certaine baisse jusqu'à 1994-1995, depuis cette période, les effectifs restent stables.

4. Le port de Molène

Les effectifs

Les 8 bateaux de Molène (13 marins) sont bien sûr directement concernés par la zone. Il s'agit surtout d'unités de moins de 12 mètres (1 bateau entre 12 et 16 mètres) travaillant aux casiers et aux filets.

Evolution

On constate pour les dernières années une stabilisation des effectifs après une forte diminution du nombre de marins sur l'île.

5. Le port d'Ouessant

Traditionnellement, les ouessantins sont moins attirés par la pêche que les 2 autres îles du périmètre d'étude (Molène et Sein). On compte 5 bateaux embarquant chacun un marin. Il s'agit essentiellement de bateaux polyvalents qui exercent surtout les métiers de la ligne, du filet et des casiers.

Il semble que de jeunes marins soient sur le point de prendre des bateaux et ainsi de pérenniser la pêche sur l'île.

5. Le port de Lampaul Plouarzel

Les équipements portuaires

Des travaux de réfection du quai de Porscave ont été réalisés en 1996 et en 1998 pour un total de 285 000 Francs.

Les effectifs

Le port de Lampaul Plouarzel compte 7 bateaux et 14 marins. On peut distinguer d'une part, des dragueurs-goémoniers, et, d'autre part, des caseyeurs fileyeurs (crabiers). La flottille est complétée par 2 polyvalents.

Il s'agit avant tout d'une pêche de proximité avec une diffusion se faisant essentiellement sur le marché local.

16. Le port du Conquet

Les équipements portuaires

Le port du Conquet est en cours de restructuration. La production débarquée au Conquet était de 2 188 tonnes en 1998 pour une valeur de 48 590 270 Francs. Le prix moyen est donc de 22,20 Francs au kilogramme.

Les effectifs

Le port du Conquet compte 36 bateaux et 112 marins. La flottille travaille de façon forte sur la zone d'étude. Sur ces 36 bateaux, 25 font moins de 12 mètres, 10 sont compris entre 12 et 16 mètres, et 1 a une taille comprise entre 16 et 25 mètres (qui a une faible activité sur la zone).

Les plus petites unités pratiquent de façon complémentaire la ligne, le casier et le filet. Le reste de la flottille utilise les casiers et/ou les filets.

On constate une progression de la flottille légère avec des fils de patrons qui n'attendent pas le départ à la retraite de leur père pour reprendre le bateau mais après une période d'apprentissage achètent leur propre bateau. Cette tendance est clairement identifiée sur le port du Conquet même si elle est en partie jugulée par la réglementation des différents Programme d'Orientation Pluriannuel (POP4) et les quotas en terme de PME.

7. Les ports de la rade de Brest

Les bateaux de pêche sont localisés dans les ports de Plougastel-Daoulas, Logonna-Daoulas, Loperhet et Le Fret.

Les effectifs

Les 28 bateaux identifiés par le CLPME du nord Finistère sont tous équipés de dragues et de chalut et ont tous une taille inférieure à 12 mètres. Ils ont une activité forte sur la zone d'étude. Au total, ce sont 47 marins qui sont embarqués sur ces bateaux.

Evolution

Le nombre des bateaux avait fortement chuté au début des années 1990 mais tend à se stabiliser dans les dernières années.

18. Le port de Camaret

Les chiffres qui nous ont été fournis ne séparent pas les ports de Camaret et de Morgat.

Les équipements portuaires

Le port de Camaret est sous concession de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest. En 1997 et en 1998, les 2 tranches de travaux de confortement ont été réalisés pour un montant de 1 000 000 Francs.

Sur le port de Morgat, des travaux d'amélioration des profondeurs ont été effectués pour un total de 2 550 000 Francs en 1997.

Un relevé bathymétrique au port de Morgat a été effectué pour 16 000 Francs.

Les effectifs

La flottille de Camaret et Morgat se décompose en 20 bateaux de moins de 12 mètres, 1 bateau entre 12 et 16 mètres et 3 bateaux dont la taille est comprise entre 16 et 25 mètres.

A deux exceptions près, les unités composant la flottille ont une forte activité sur la zone. Il s'agit de bateaux polyvalents travaillant la palangre, le casier, la drague et le filet.

Evolution

Des études prospectives sur la faisabilité d'une reprise de la concession pêche par la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon a été financée à hauteur de 80 000 Francs par le Conseil Général.

9. Le port de Douarnenez

Les équipements portuaires

En 1998, la mise aux normes des magasins de marée (2 000 000 Francs), l'aménagement et l'isolation de la halle numéro 2 et l'aménagement du local à déchets (4 100 000 Francs) et, la mise aux normes sanitaires du dispositif de traitement de l'eau de mer (500 000 Francs) ont fait l'objet de crédits départementaux.

Les effectifs

On peut distinguer, d'une part, les bateaux essentiellement côtiers et de ce fait travaillant quasiment exclusivement sur la zone et, d'autre part, des grands chalutiers (de plus de 18 mètres) travaillant de façon marginale sur le périmètre. Il convient de rajouter à ces 2 catégories 2 bolincheurs de plus de 14 mètres qui ont une forte activité sur la zone.

La première catégorie compte 22 bateaux pour 42 pêcheurs. Il s'agit d'unités relativement polyvalentes pratiquant la drague, la palangre, le filet et la ligne.

Les chalutiers hauturiers sont au nombre de 9 et embarquent 6 marins chacun, soit 54 pêcheurs.

Au total, ce sont donc 96 marins pour 31 bateaux qui dépendent du port de Douarnenez.

Les apports étaient en 1998 de 4 966 tonnes pour une valeur de 65 500 000 Francs soit une baisse de 22,5 % du tonnage et de 11,8 % de la valeur, le prix moyen au kilo enregistrant une hausse sensible (+13,8 %)¹⁷.

Evolution

L'évolution n'est pas jugée très bonne en terme de tonnage passant en criée avec une diminution très sensible au cours des dernières années. L'arrivée d'un nouvel armement a néanmoins stoppé cette tendance. La valeur totale de la production débarquée est évaluée à 15 000 000 Francs.

La plupart des bateaux douarnenistes jugent en augmentation leur activité sur la zone.

10. Le port d'Audierne

Nous n'avons pu distinguer les bateaux fréquentant régulièrement les ports de Feunteun Aod, Bestrée, le Vorlen et Brézellec (essentiellement pendant la période estivale).

Les équipements portuaires

En 1996, une chambre froide a été aménagée et des travaux d'isolation ont été réalisés sur le magasin numéro 3 pour un total de 700 000 Francs.

En 1997, le coût pour la construction d'un magasin de marée s'est élevé à 1 000 000 Francs.

En 1998, un local à déchets a été aménagé pour 150 000 Francs.

En 1999, des crédits départementaux ont été votés pour l'acquisition d'une machine à glace (220 000 Francs), la mise en œuvre de coffrets électriques sur le quai (70 000 Francs) et la mise aux normes du traitement de l'eau de mer (120 000 Francs).

Le CLPMEM a également acquis les locaux de l'ancienne usine « Pêcheurs de France » pour proposer une solution de stockage aux pêcheurs locaux. L'ensemble des travaux peut être estimé à environ 800 000 francs.

Des travaux ont également été effectués dans les locaux de « l'Abri du Marin » (170 000 Francs).

Les effectifs

Les lieux de résidence des marins sont dans le Cap Sizun avec un groupe à Plouhinec, plutôt tourné vers la pêche hauturière. Les communes de Cléden, Plogoff et Primelin abritent une grande part du reste des pêcheurs d'Audierne.

La flottille peut être divisée en 2 grandes catégories : les côtiers et les hauturiers.

Les premiers ont une activité très forte sur la zone et peuvent se diviser en 2 grands ensembles : les plus grands (entre 9 et 20 mètres) et les fileyeurs (19 unités et 80 marins) et les ligneurs (17 bateaux et 17 marins) dont la longueur est inférieure à 9 mètres. Trois palangriers complètent la flottille.

Les seconds sont composés par une flottille de 4 chalutiers qui pêchent quasi exclusivement à l'extérieur de la zone mais qui peuvent avoir une activité potentielle sur le périmètre d'étude.

Evolution

Le renforcement de la flottille de ligneurs apparaît comme une amélioration sensible de la situation pour la flottille locale.

La criée d'Audierne avec 1092 tonnes pour une valeur de 33 100 000 Francs enregistre une baisse des apports en quantité mais une augmentation du prix moyen (30,29 Francs) de 5,7 % qui permet aux apports de conserver une progression en valeur (+1,1 %).

11. Le port de l'Île de Sein

Les effectifs

Nous avons recensé 5 bateaux travaillant sur Sein (4 sont immatriculés à Audierne et 1 à Douarnenez). Ces 4 bateaux embarquent 13 marins. L'un a une activité de goémon / drague, un autre est un ligneur pur, les autres sont des fileyeurs et des palangriers.

¹⁷ Le Marin numéro spécial mars 1999 – bilan des ports de pêche 1998

Evolution

Traditionnellement, l'île de Sein a une forte activité de pêche. De nombreux pêcheurs originaires de l'île sont désormais dans d'autres ports.

12. Les ports du quartier maritime du Guilvinec

Nous ne distinguons pas dans cette étude les ports constituant ce quartier maritime : Le Guilvinec, Saint Guénolé - Penmarch, Loctudy et Lesconil.

Les équipements portuaires

De nombreux travaux ont été réalisés au cours des dernières années mais aucune opération significative n'a été effectuée depuis 3 ans.

Les effectifs

La flottille des ports du quartier maritime du Guilvinec est particulièrement importante. On peut y distinguer 3 grandes catégories (à laquelle il faut rajouter 1 goémonier) :

1. Des ligneurs et palangriers de petite taille (18 unités de moins de 10,26 mètres et un palangrier de 14 mètres). Ces bateaux ont une forte activité sur zone.
2. Des chalutiers de 14 mètres 35 à 24 mètres (31 unités pour plus de 130 marins), les deux tiers de ces bateaux ne travaillent qu'occasionnellement sur la zone mais cela peut leur procurer un complément de revenu nécessaire à l'équilibre de leur compte. Une dizaine de bateaux est, par contre, souvent présente sur la zone.
3. Des dragueurs qui souhaitent travailler sur la zone (17 bateaux pour 34 marins). Il est à préciser que 2 unités travaillent déjà sur le périmètre.

Evolution

Les ports bigoudens s'en tirent plutôt bien par rapport aux autres ports de pêche de la région. Ces ports ont réussi à se diversifier en maintenant un éventail de ports, de lieux de pêche, des hommes et des espèces pêchées.

Avec 39 780 tonnes, les ports bigoudens se situent en première position au niveau national pour la pêche fraîche, le port du Guilvinec connaît une progression de 3,6 % mais les ports de Loctudy, Saint Guénolé et Lesconil enregistrent tous des diminutions de leurs apports (entre 3,1 et 8 %). En valeur par contre, le prix moyen au kilo est en hausse (sauf à Saint Guénolé) avec un total de 738 500 000 Francs.

Partie 4. L'AVAL DE LA FILIERE

1. Les criées

Les criées directement concernées par le périmètre d'étude sont celles de Brest, Douarnenez, Audierne et Le Guilvinec. Dans les délais impartis à la réalisation de cette étude, il ne nous est pas possible d'identifier précisément les apports provenant exclusivement de la zone.

2. Le secteur du mareyage

Comme pour le secteur du mareyage, il ne nous est pas possible d'identifier avec précision, les apports provenant exclusivement du périmètre d'étude. Il convient toutefois de signaler que le secteur du mareyage est relativement important à l'échelle du département. En 1997, 115 entreprises employaient 1100 personnes et représentaient 15 % du mareyage national.

3. Les entreprises de transformation

Il est probable que la majeure partie des produits issus de la zone d'étude est vendue fraîche. C'est en effet le cas des produits provenant de la pêche côtière. Les délais de réalisation de l'étude ne nous ont pas permis de

quantifier de façon plus précise le tonnage que les apports du périmètre peuvent produire. Nous tenons néanmoins à situer la problématique sur ce sujet.

Il existe des entreprises de transformation des produits de la mer dans le Finistère : les 10 premières entreprises de ce secteur dans le département avaient un chiffre d'affaires de plus de 2,2 milliards de Francs¹⁸ en 1997. Ce chiffre est à rapprocher du chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire finistérienne qui était de 15 600 000 000 Francs en ne retenant que les entreprises ayant un CA supérieur à 50 millions de Francs.

Il est difficile d'estimer la part de la pêche côtière qui est commercialisée hors criée. Il s'agit d'une pratique traditionnelle mais qui ne peut, par définition, faire l'objet d'aucune approche.

Ces deux points montrent, si cela était encore nécessaire, la complexité de la mesure du produit de la pêche. Les chiffres auxquels nous parvenons sont donc vraisemblablement sous-évalués mais cela renforce l'approche en nombre d'emplois que nous avons également retenu.

Partie 5. LE POTENTIEL DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

1. La synthèse des constats : les points clefs de l'activité

Nous avons recensé 303 bateaux et 775 marins sur la zone d'étude et provenant des ports situés sur la zone dépendant des 4 Comités Locaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins que nous avons interrogés. Ce chiffre n'est pourtant pas totalement significatif. En effet, il est difficile de mesurer, de façon précise, l'activité sur une zone aussi vaste et qui ne fait l'objet d'aucune contrainte à son entrée ou à sa sortie.

Ports	nombre de bateaux		nombre de marins	
	présence		présence	
	forte	faible/potentielle	forte	faible/potentielle
Audierne	35	4	93	24
Brest	28	0	47	0
Camaret	23	2	39	11
Douarnenez	22	9	42	54
Lampaul Plouarzel	7	0	14	0
Landéda	4	6	4	8
Lanildut	23	1	28	1
Le Conquet	35	1	106	6
Le Guilvinec	43	21	125	112
Molène	9	0	13	0
Ouessant	5	0	5	0
Plouguerneau	9	10	14	15
Sein	5	0	13	0
TOTAL	248	54	543	231

Les limites de l'étude sont d'autant plus évidentes qu'il ne nous est pas possible d'identifier les bateaux provenant d'autres quartiers maritimes. Nous avons réussi à identifier précisément d'autres bateaux notamment des bolincheurs et des chalutiers pélagiques provenant de Concarneau, de Lorient, de Quiberon, de La Turballe ou d'Hendaye.

¹⁸ Bretagne économique – janvier 1999

Les Affaires Maritimes ont identifié grâce aux informations fournies dans leur log book des bateaux provenant des ports déjà évoqués mais également de, Morlaix, Saint Brieuc, les Sables d'Olonne, Saint Malo ou Boulogne sur Mer.

Cette liste n'est volontairement pas exhaustive car des représentants des CLPMEM nous ont également signalé l'existence sur zone de bateaux hollandais, belges...

Les bateaux côtiers sont les plus nombreux sur la zone et proviennent de l'ensemble des ports du périmètre avec quelques particularités selon les ports et les espèces recherchées. La flottille de pêche finistérienne continue d'être dynamique avec un tonnage qui évolue favorablement ; même si l'évolution en valeur n'est pas aussi favorable. Comme le nombre d'unités est en baisse, ce sont surtout des hausses de productivité qui peuvent expliquer cette tendance.

Sur le périmètre, différents métiers sont présents. Certains peuvent être complémentaires (la drague et le goémon, par exemple) en fonction de la saison et des possibilités d'utilisation des matériels de pêche.

2. Le potentiel

21. Les facteurs motivants

La pêche est une activité traditionnellement forte à l'ouest de la Bretagne. Les éléments que nous avons pu répertorier témoignent bien du potentiel de cette activité.

FACTEURS MOTIVANTS

1. Une demande traditionnellement forte

Les produits provenant de la zone d'étude ne souffrent généralement pas de problèmes de qualité et n'ont de ce fait aucune difficulté à être vendus. Après la crise qui a touché la profession au début des années 1990, les cours sont remontés et permettent à la profession de bénéficier de créneaux intéressants.

L'environnement économique actuel permet également de continuer d'attirer les jeunes. Les métiers de la pêche ont une identité culturelle particulièrement forte dans la région.

2. Une qualité reconnue

La qualité des produits de la pêche sur le territoire d'étude est particulièrement reconnue ; les cours des produits provenant de la mer d'Iroise sont, en général, vendus à un cours supérieur à la moyenne nationale. Le bar de ligne en est le parfait exemple : le prix moyen au kilo était, en 1998, de 85,57 Francs¹⁹. Dans les autres ports, ce prix moyen était compris dans un intervalle de 41,90 Francs (Lorient) à 76,85 Francs (Quiberon) pour une moyenne nationale de 58,24 francs.

Les représentants des professionnels mesurent parfaitement les enjeux que représente la qualité des produits de la pêche. L'évolution de la ligne à Audierne illustre tout à fait cette tendance avec la création du label « bar de ligne ». Les affaires récentes sur les produits provenant de l'agriculture (notamment l'utilisation de farines animales) vont dans le sens d'une forte demande des consommateurs vers des produits jugés authentiques. Les produits de la pêche, et précisément ceux pêchés en mer (hors aquaculture), sont particulièrement susceptibles de bénéficier de cette tendance.

La démarche Bretagne Qualité Mer (BQM) illustre parfaitement les éléments à valoriser : identifier la provenance du poisson sur les étals, harmoniser les critères marchands de mise en vente, donner une image forte et cohérente de la filière et apporter une garantie de qualité et de fraîcheur au consommateur.

L'association « les homardières des côtes de France » (présente en Bretagne nord et en basse Normandie) constitue un autre exemple intéressant de cette tendance à valoriser les produits dont la provenance est clairement identifiée.

¹⁹ « Données de commercialisation sous criées – Bilan annuel 1998 » - Office National Interprofessionnel des Produits de la Mer et de l'Aquaculture.

FACTEURS MOTIVANTS (suite)

3. Un savoir-faire évident et en évolution permanente

Les pêcheurs de la côte finistérienne, et plus précisément ceux travaillant dans la zone d'étude, pratiquent de nombreux métiers. L'éventail des savoir-faire est particulièrement large et témoigne d'une capacité d'adaptation aux nouvelles méthodes. L'élément objectif qui corrobore cette analyse est le niveau des apports des ports de la zone qui reste globalement inchangé depuis le début de la décennie alors que le nombre de bateaux et de marins a sensiblement diminué. La tendance à l'amélioration de la productivité s'explique par de nouveaux matériels comme les filets composés en fibres plus performantes, les vire filets automatiques et globalement la généralisation de l'hydraulique dans la manutention sur les bateaux.

4. De nombreux projets

Les représentants des CLPMEM ont présenté de nombreux projets témoignant du dynamisme de la profession. La sensibilisation vers la qualité est un vecteur d'autant plus intéressant en terme de projet qu'elle semble être suivie par les collectivités locales qui accompagnent ces projets grâce à de nombreux programmes. Le programme PESCA, les aides des Conseils Régionaux ou Généraux sont autant d'exemples illustrant cette volonté d'accompagnement.

5. Une stratégie concertée

Les représentants des CLPMEM ont évoqué la mise en place d'accords de pêche qui témoignent de la volonté d'une gestion concertée et optimale de la ressource. Il s'agit certes d'une première étape qui concerne le plus souvent des secteurs peu étendus mais qui pourrait se généraliser dans le cadre d'un territoire maritime (ou pays maritime) dotés d'une structure de gestion élargie.

22. Les facteurs limitants

Le début de la décennie a bien montré les limites du développement de la pêche. Plusieurs facteurs peuvent être identifiés concernant l'environnement, la réglementation et l'organisation économique :

FACTEURS LIMITANTS

1. Les programmes d'orientation pluriannuels

Les POP successifs contribuent à limiter progressivement la flottille de pêche finistérienne. Même si les professionnels « positivent » la réglementation européenne en terme d'amélioration de la gestion de la ressource, il est clair que les impacts qu'elle a pu avoir sur la flottille vont dans le sens de la diminution du nombre des matériels et des emplois directs.

2. Un contexte concurrentiel difficile

Les pêcheurs bretons sont en concurrence avec des les autres pêcheurs français qui souvent ont des habitudes de pêches différentes (par exemple, il n'y a pas de tradition de chalutiers pélagiques dans la zone d'étude). La concurrence existe également avec les bateaux étrangers qui pêchent parfois au large de nos côtes. Certaines espèces sont parfois moins coûteuses à l'étranger et le marché international peut pénaliser la production nationale.

L'aquaculture peut pour certaines espèces s'avérer être une concurrence importante. Pour le consommateur la « traçabilité » du produit doit être précise afin de lui permettre d'identifier les produits provenant de la pêche fraîche.

3. Un marché du bateau d'occasion particulièrement pénalisant

On constate une évolution particulièrement inquiétante du marché de l'occasion qui explose littéralement et qui propose des prix de bateaux nettement « surcôtés ». Cela constitue un handicap évident pour les marins qui achètent ces bateaux et qui doivent de ce fait avoir un chiffre d'affaires suffisant pour parvenir à un retour sur investissement satisfaisant. Un adage de la profession estime que l'activité d'une année doit au moins être égale au prix d'achat du bateau. Compte tenu de cette inflation, on ne peut que mesurer l'impact des conséquences de cette hausse.

Il peut s'agir d'un phénomène cyclique comme cela l'a été dans l'autre sens quand les bateaux les moins rentables sont sortis de la flottille.

4. Un milieu qui peut être parfois menacé

Certaines zones situées dans le périmètre d'étude font l'objet de menaces de dégradation du milieu marin. La nécessaire reconquête du milieu et plus précisément l'anéantissement de certaines espèces parasites : crépidules, algues vertes... sont un défi qu'il est important de relever dans les meilleurs délais. Ce défi vise particulièrement les marnières de faire sur les sites terrestres qui viennent perturber le cycle de l'eau (environnement individuel et collectif, élevages, types d'agriculture...).